

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Délibération n°2024-11-04

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Madame Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt-et-un du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	21
Votants	26
<b>VOTE</b>	
Pour	26
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. BUF), Mme Martine TESSIER déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUIHO), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

**Secrétaires de séance :** Mme Sandrine VAIRÉ & M. Emmanuel VAN BRACKEL

**FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°3**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** la délibération n°2024-03-17 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

- à la vente du terrain et du bâtiment occupés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours à Blain,

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20241127-2024-11-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/12/2024

- au reversement d'une subvention à la commune de Blain.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 18 novembre 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget Administration générale les virements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Chapitre	Article	Fonction	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décisions modificatives	Montant des crédits ouverts après DM
					<b>SDIS</b>			
I	D	041	202	01	Frais d'études		15 703,54 €	15 703,54 €
I	D	041	204132	01	Subventions d'équipements versées	- €	556 255,82 €	556 255,82 €
I	D	041	2051	01	Concessions et droits similaires	- €	2 820,00 €	2 820,00 €
						- €	<b>574 779,36 €</b>	<b>574 779,36 €</b>
I	R	041	2031	01	Intégration d'études	- €	13 200,00 €	13 200,00 €
I	R	041	2033	01	Intégration Frais d'insertion	- €	5 323,54 €	5 323,54 €
I	R	041	21315	01	Intégration Installations générales	- €	556 255,82 €	556 255,82 €
						- €	<b>574 779,36 €</b>	<b>574 779,36 €</b>
					<b>REVERSEMENT SUBVENTION</b>			
I	D	20	2041411		Reversement subvention ACTEE SEQUOIA	- €	21 029,34 €	21 029,34 €
I	D	21	2111		Acquisition terrains	66 000,00 €	- 21 029,34 €	44 970,66 €
						<b>66 000,00 €</b>	- €	<b>66 000,00 €</b>

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
- DSI - Chapitre 041 : 574 779,36 €
  - RSI - Chapitre 041 : 574 779,36 €
  - DSI - Chapitre 20 : 21 029,34 €
  - DSI - Chapitre 21 : -21 029,34 €
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Île Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 26 VOIX POUR.**

Les secrétaires de séance  
Mme Sandrine VAIRÉ M. Emmanuel VAN BRACKEL

Fait et délibéré en séance  
Le 27/11/2024

La Présidente  
Rita SCHEADT

Communauté de Communes du Pays de Blain  
Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20241127-2024-11-04-DE  
Date de réception préfecture : 04/12/2024